

Cote du document: EB 2019/127/R.31/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 8 d) iv) a)
Date: 12 septembre 2019
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt

Burkina Faso

Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun

Numéro du projet: 2000001925

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Abdoul Barry
Chargé de programme de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +225 09 335028
courriel: a.barry@ifad.org

Samir Bejaoui
Chargé de programme
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +225 07 909589
courriel: s.bejaoui@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-septième session
Rome, 10-12 septembre 2019

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés de l'expérience	3
II. Description du projet	4
A. Objectifs, zone d'intervention et groupe cible du Projet	4
B. Composantes/résultats et activités	4
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	6
E. Coûts, avantages et financement	6
III. Risques	12
A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation	12
B. Catégorie environnementale et sociale	13
C. Classement au regard des risques climatiques	13
D. Soutenabilité de la dette	13
IV. Mise en œuvre	13
A. Cadre organisationnel	13
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	14
C. Plan de mise en œuvre	15
V. Instruments et pouvoirs juridiques	15
VI. Recommandation	16

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique

Équipe d'exécution du projet

Directeur régional:	Lisandro Martin
Directeur de pays/Chargé de programme de pays	Abdoul W. Barry/Samir Bejaoui
Responsable technique du projet:	Jonathan Agwe
Responsable de la gestion financière:	Radu Damianov
Spécialiste climat et environnement:	Sebastien Subsol
Juriste:	Gabriel Rodriguez Rico

Sigles et acronymes

BAfD	Banque africaine de développement
CREER	Centre de ressources en entrepreneuriat rural
DCP	Document de conception du projet
FCFA	franc de la communauté financière africaine
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
Neer-Tamba	Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est
ODD	objectif de développement durable
PAFA-4R	Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun
PAPFA	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles
PAVAL	Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba
PIB	produit intérieur brut
SSE	Système de suivi-évaluation
UCP	Unité de coordination du projet
VAN	valeur actuelle nette

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
Source: FIDA | 18-07-2019

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	Burkina Faso
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles
Coût total du projet:	112,0 millions d'EUR
Montant du prêt du FIDA (PAFA-4R):	51,4 millions d'EUR
Montant du prêt du FIDA (PAVAL):	8,22 millions d'EUR
Montant de la subvention du FIDA:	0,9 million d'EUR (initiative "Green Grant")
Conditions des prêts du FIDA:	Les prêts sont accordés à des conditions particulièrement favorables; ils sont exempts d'intérêts mais assortis d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal du prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du principal per annum à partir de l'année trente-et-un (31) et jusqu'à l'année quarante (40)
Montant du financement du FIDA (action climatique)*:	28 389 735 EUR
Cofinanceur:	Banque africaine de développement (BAfD)
Montant du cofinancement:	31,8 millions d'EUR
Conditions de cofinancement:	Prêt
Contribution de l'emprunteur:	12 millions d'EUR
Contribution des bénéficiaires:	7,8 millions d'EUR
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	FIDA pour le PAFA-4R et BAfD pour le co-financement du PAVAL

*Selon les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 87.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Contexte politique et économique. Le défi majeur du Gouvernement du Burkina Faso pour la prochaine décennie réside dans la transformation structurelle de l'économie du pays à travers une croissance forte, durable et inclusive reposant en grande partie sur un secteur agricole modernisé et dynamique. C'est pourquoi le Gouvernement a élaboré le Plan national de développement économique et social 2016-2020. Son objectif est de parvenir à un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 7,7% en moyenne et de créer au moins 50 000 emplois par an. Ce taux de croissance contraste avec ceux de 2017 et 2018 qui étaient respectivement de 6,4% et 5,9%. Dans son évaluation de la gestion macroéconomique du pays pour la période 2019-2024, le Fonds monétaire international prévoit un taux de croissance annuel moyen du PIB de 6,0%.
2. Depuis 2015, le Gouvernement est confronté à de multiples revendications sociales et à des attaques terroristes attribuées à différents groupes djihadistes. Face aux attaques, le Gouvernement s'emploie par tous les moyens à rétablir la sécurité.
3. Population et pauvreté rurale. La population du Burkina Faso, estimée en 2016 à 19,03 millions d'habitants¹, croît au rythme de 3,1% par an². La pauvreté sévit surtout en milieu rural. En 2014, le taux de pauvreté s'établissait à 40%³. En 2016, huit Burkinabés sur dix vivaient avec moins de 3 USD par jour.
4. Sécurité alimentaire. Le Burkina Faso se classait au 89^e rang sur 119 pays, selon l'indice de la faim dans le monde pour 2018. Environ 18% de la population est périodiquement en situation d'insécurité alimentaire⁴ avec une grande variabilité saisonnière.
5. Secteur agricole. L'économie dépend en grande partie de l'agriculture, qui occupe 86% de la population active et contribue au PIB à hauteur de 35%. Ce secteur fournit aux ménages agricoles 61,5% de leurs revenus monétaires. Le pays dispose d'un vaste potentiel de 9 millions d'hectares de terres cultivables qui comprend notamment 233 500 hectares de terres irrigables, dont 12 à 14% sont exploitées, et 500 000 hectares de bas-fonds facilement aménageables.
6. Stratégies de développement agricole et rural. Le Plan national de développement économique et social est mis en œuvre à travers la Politique sectorielle "Production agrosylvopastorale" 2018-2027 et le second Programme national du secteur rural (2016-2020). Ce dernier sert également de cadre à l'exécution de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (2018-2027), de la Politique nationale de la nutrition (2016) et de la Politique nationale de développement de l'élevage durable.

¹ Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Annuaire statistique 2016, estimation du recensement 2006.

² Direction générale de l'économie et de la planification. Profil du dividende démographique du Burkina Faso en 2014.

³ INSD. Le seuil absolu national de pauvreté est de 82 672 Francs de la Communauté financière africaine (FCFA) (2003).

⁴ Système des Nations Unies. Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies 2018-2020.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

7. Changements climatiques. Au cours des 20 prochaines années, le bilan hydrique de la campagne agricole enregistrera une baisse d'environ 200 millimètres dans les quatre régions ciblées.
8. Égalité femmes-hommes et inclusion sociale. L'incidence et la gravité de la pauvreté sont plus fortes pour les femmes (52%) que pour les hommes. L'accès des femmes aux ressources productives, notamment à la propriété foncière, au crédit et aux services de vulgarisation agricole reste faible.
9. Jeunes⁵. Les jeunes représentent 61% de la population en âge de travailler mais constituent 82% des chômeurs. Le secteur agricole assure 77% de l'ensemble des emplois des jeunes.
10. Nutrition. En 2017, la prévalence de la malnutrition aiguë était de 8,6%. Le taux de malnutrition chronique s'établissait à 21,2%⁶. La malnutrition est une cause sous-jacente de 34% des décès d'enfants de moins de 5 ans.

Justification de l'intervention du FIDA

11. En réponse à une demande du Gouvernement burkinabè, le Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) a été conçu pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du Plan national de développement économique et social 2016-2020 qui vise à améliorer la productivité agricole, à mieux valoriser les productions agricoles et à promouvoir l'entrepreneuriat, afin de remédier au faible taux de croissance en milieu rural. Le PAFA-4R concourra à la réalisation des objectifs des politiques énoncées ci-dessus.
12. Le PAFA-4R vise également à contribuer au Programme d'investissements prioritaires 2019-2021 élaboré dans le cadre de l'initiative du G5 Sahel ainsi qu'à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le Programme d'investissements prioritaires 2019-2021 s'articule autour de trois axes prioritaires: gouvernance, sécurité et résilience. Sous le volet "Résilience et développement humain" du Programme d'investissements prioritaires, le programme "Renforcement de la résilience des femmes et des jeunes petit(e)s exploitant(e)s agricoles grâce à une agriculture climato-intelligente" représente une réponse directe aux impacts des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire sur les femmes et les jeunes des zones rurales.
13. Le PAFA-4R ciblera les jeunes (30% des bénéficiaires) et les femmes (50% des bénéficiaires) dans le contexte des activités suivantes: i) améliorer l'accès aux terres sécurisées et aider le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles à mettre en œuvre une politique d'accès durable aux terres; ii) former les bénéficiaires aux pratiques de l'agriculture "intelligente" face au climat ("climate smart-agriculture"), comme l'aménagement des bas-fonds renforcé par la plantation de haies, le reboisement autour des infrastructures d'irrigation (agroforesterie), la construction de structures de protection contre l'érosion, le financement de systèmes d'irrigation solaires permettant d'économiser l'eau, la construction de bassins pour augmenter la capacité de stockage; iii) fournir un soutien financier pour permettre l'accès aux intrants et au petit équipement; iv) faciliter l'accès au marché grâce à la transformation et au stockage des produits.
14. Une étroite collaboration est prévue avec: i) l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'appui de la mise en place d'un environnement politique favorable à l'accès durable des jeunes et des femmes à la terre et ii) le

⁵ Organisation internationale du travail, Commission économique pour l'Afrique et BAFD. Cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso, 2014.

⁶ INSD. Enquête SMART 2018 (Suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition).

Programme alimentaire mondial pour l'accès aux marchés et aux services financiers (par exemple via la plateforme "Buy-from-Women" en collaboration avec ONU-Femmes).

15. Le PAFA-4R est complémentaire au Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA) (entré en vigueur le 15 mars 2018). Il sera exécuté au travers des mêmes composantes et sous-composantes et appuiera les mêmes filières (riz, maraîchage, niébé et sésame) dans le Sud-Ouest et dans les quatre régions qui seront concernées dès l'achèvement du PAPFA en 2024. Le projet ciblera deux nouvelles filières (les produits forestiers non ligneux et la pisciculture) dans les quatre régions durant sa mise en œuvre.
16. Les filières: le choix des filières additionnelles est basé sur les éléments suivants:
 - Le développement de la filière piscicole, mené à titre pilote surtout en ce qui concerne l'aménagement de barrages dont les jeunes pourront bénéficier, devrait contribuer à améliorer la situation nutritionnelle des ménages et créer une source de revenus supplémentaire.
 - Au-delà de l'intérêt économique de la filière des produits forestiers non ligneux pour le marché local et l'exportation, certains de ces produits présentent un intérêt nutritionnel avéré et constituent une ressource alimentaire de base en période de soudure.

B. Enseignements tirés de l'expérience

17. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, qui a réalisé au Burkina Faso une évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la période 2007-2017, a confirmé l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires, en particulier des femmes.
18. Certains projets (le Programme d'investissement communautaire en fertilité agricole, le Projet d'irrigation et de gestion de l'eau à petite échelle, le Programme de développement rural durable et le Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est dit "projet Neer-Tamba") ont produit des résultats très positifs dans les domaines suivants: conservation des eaux et des sols, agroforesterie, régénération naturelle assistée et autres techniques de lutte contre les conséquences des changements climatiques.
19. D'autres projets (le Projet d'appui aux microentreprises rurales, le Projet d'appui aux filières agricoles, le Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural, le PAPFA) ont contribué à la création d'emplois et au développement de microentreprises rurales au profit des ruraux pauvres.
20. La conception du projet prend en compte les recommandations du Centre international d'agriculture tropicale⁷ qui préconisaient d'intégrer systématiquement des approches tenant compte des enjeux nutritionnels dans la conception des projets et de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux.
21. Une plus grande attention doit être accordée aux capacités d'absorption et de mise en œuvre, au renforcement des capacités des unités de coordination de projet (UCP), des prestataires de services et des organisations paysannes, à la mise en œuvre des interventions à l'échelle du pays et aux stratégies de sortie de projet. Des dispositions ont d'ailleurs déjà été prises dans ce sens par l'équipe de pays chargée du projet Neer-Tamba, avec l'organisation fréquente de missions d'appui à la mise en œuvre et au décaissement. Cette démarche a déjà fait ses preuves, comme en témoignent les performances techniques et financières améliorées dudit projet.

⁷ Centre international d'agriculture tropicale. Rapport de mission 2018.

22. Le PAFA-4R tiendra compte des recommandations ci-après, qui sont fondées sur les enseignements que le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA a tirés des projets portant sur le développement des filières favorables aux pauvres:
- Promouvoir la gouvernance des filières en renforçant ou en créant des plateformes multi-acteurs chargées de: i) diffuser des informations sur les prix et les marchés; ii) favoriser le dialogue entre acteurs; iii) fournir un lieu de règlement des litiges.
 - Développer les capacités de l'équipe de gestion de projet par les moyens suivants: i) des partenariats de renforcement des capacités avec des agences internationales et des prestataires de services spécialisés; ii) un mentorat par les pairs en matière de gestion de projet; iii) une plateforme de connaissances basée sur le web pour échanger des informations.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupe cible du Projet

Objectifs

23. L'objectif général du PAFA-4R est de contribuer à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance économique dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun.
24. L'objectif de développement du PAFA-4R reprend celui du PAPFA, à savoir: améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières soutenues par le projet.

Zone d'intervention

25. Le PAFA-4R sera mis en œuvre dans les trois régions couvertes par le PAPFA (Cascades, Boucle du Mouhoun et Hauts-Bassins), où il soutiendra deux filières (produits forestiers non ligneux et pisciculture), et dans la région du Sud-Ouest où il mettra en œuvre des activités au profit des six filières évoquées précédemment.
26. Un des pôles économiques du PAFA-4R sera la commune de Douna dans la région des Cascades, où la BAfD et le Gouvernement financent le Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL).

Groupe cible

27. Le groupe cible sera constitué: i) des petits exploitants agricoles et de leurs organisations de base; ii) des agro-entrepreneurs et métiers connexes le long des filières.
28. Le PAFA-4R ciblera 70 000 bénéficiaires directs appartenant à 40 000 ménages, y compris 11 425 bénéficiaires directs dans le cadre du partenariat établi avec la BAfD pour le projet PAVAL mené dans la plaine de la Léraba.
29. Le PAFA-4R ciblera en particulier les femmes et les jeunes, en conformité avec la sixième priorité de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et également les personnes handicapées.

B. Composantes/résultats et activités

30. Le projet PAFA-4R sera articulé autour des composantes suivantes: i) amélioration de la productivité et de la production agricole; ii) appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles notamment grâce à l'engagement de la société civile; iii) coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

Composante A: amélioration de la productivité et de la production agricole

31. Sous-composante A.1: accès aux intrants, aux services de conseil agricoles et à l'innovation pour améliorer la productivité.
32. Sous-composante A.2: infrastructures rurales. Cette sous-composante vise la valorisation des ressources en terre et en eau dans les bas-fonds à vocation rizicole, sur les périmètres maraîchers susceptibles d'être équipés de forages, et autour des petits barrages existants mais faiblement valorisés et des sources artésiennes. De petites unités d'irrigation utilisant un système d'irrigation avec pompe solaire économe en eau seront construites.

Composante B: appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles notamment grâce à l'engagement de la société civile

33. La composante B sera axée sur la structuration des filières et sur l'augmentation de la valeur ajoutée.
34. Sous-composante B.1: renforcement des organisations de filière. La sous-composante vise à promouvoir les interactions entre les acteurs des filières.
35. Le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole sera associé au financement des microentreprises rurales.
36. Un don pour l'engagement des citoyens (initiative "Green Grant" [Don vert]), d'un montant de 0,9 million d'EUR, aura pour objectif la mise en place d'une Maison de la Société civile, à des fins de sensibilisation et de communication concernant les initiatives de développement du FIDA et de la BAfD.
37. Appui au PAVAL: le FIDA financera la mise en valeur de 1 410 hectares et le développement de filières par le Gouvernement et la BAfD dans le cadre du PAVAL. Ce projet sera axé sur la mise en place d'aménagements structurants, la sécurisation foncière et la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale.
38. Sous-composante B.2: professionnalisation des microentreprises rurales. La sous-composante vise à appuyer 1 600 microentreprises rurales individuelles et collectives (17 800 ménages bénéficiaires), dont plus de 50% au profit de femmes et de jeunes. Elle vise à atteindre le produit 2.2 par les moyens suivants: i) la professionnalisation des microentreprises rurales; ii) le développement de l'offre de services par les centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREER); iii) le financement des microentreprises rurales.

Composante C: coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

39. Cette composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, de communication et de gestion des savoirs.

C. Théorie du changement

40. La théorie du changement du PAFA-4R s'appuie sur les trois axes fondamentaux du programme de pays du FIDA au Burkina Faso: i) accroissement de la productivité agricole; ii) renforcement du tissu économique rural; iii) développement des filières. L'amélioration de la productivité des systèmes agricoles et la sécurisation de la production visent à permettre de dégager des surplus suffisants pour le marché et à justifier les activités de valorisation prévues dans la composante B.
41. La composante A atteindra son objectif: i) en facilitant l'accès aux intrants et à des services de conseil agricoles adaptés; ii) en mettant en place des aménagements hydro-agricoles et des infrastructures de stockage et en désenclavant les sites de production. Les investissements importants dans les technologies d'adaptation aux changements climatiques sont indispensables pour assurer l'accroissement de la productivité et la durabilité des résultats obtenus. Le développement des entreprises rurales (composante B) contribuera à garantir que le surplus de main-

d'œuvre jeune est plus productif dans les zones rurales et est utilisé de manière plus productive et que des services financiers et non-financiers de qualité sont fournis aux acteurs des filières.

D. Alignement, appropriation et partenariats

42. Cohérence. Le PAFA-4R contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques du Plan national de développement économique et social, dans le cadre du second Programme national du secteur rural, s'agissant d'atteindre les objectifs de la Politique sectorielle "Production agrosylvopastorale", de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la Contribution nationale déterminée issue de l'Accord de Paris. Le projet contribuera à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) (ODD 1, 2, 5, 8, 12, 13) et des objectifs stratégiques du FIDA 2016-2025 et du Programme d'options stratégiques pour le pays 2019-2024. Il appuiera également l'application des politiques pertinentes du FIDA.
43. Appropriation. Le PAFA-4R s'appuiera sur les structures nationales en place. Les CREER et les microentreprises rurales continueront à bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la Maison de l'Entrepreneur du Burkina Faso, de la Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural, et des autres directions générales, ainsi que des structures de mission des trois ministères concernés par le projet.
44. Partenariats. Des complémentarités seront recherchées avec la Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation, en ce qui concerne l'extension et la mise en valeur des sites aménagés avec des financements de l'État ou d'autres bailleurs et le secteur aval des filières.
45. Pour les aspects fonciers, un partenariat avec l'Agence française de développement, la BAfD, la Banque mondiale et l'Union européenne sera recherché.
46. En matière de gestion environnementale, les options seront cohérentes avec le Plan national d'adaptation aux changements climatiques et avec la Contribution nationale déterminée issue de l'Accord de Paris, et des études d'impacts environnemental et social seront menées sous la supervision du Bureau national des évaluations environnementales et sociales, tout comme l'élaboration du Plan de gestion environnementale et sociale global.
47. Le Fonds d'équipement des Nations Unies est un partenaire potentiel s'agissant de piloter l'informatisation des filières.
48. Le Réseau des caisses populaires du Burkina Faso/la Faïtière des caisses populaires du Burkina Faso et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique sont d'autres partenaires potentiels qui ont manifesté leur intérêt et pourraient se joindre au FIDA en vue d'offrir un financement inclusif.
49. L'Agence française de développement mettra en œuvre un projet pilote de fonds de garantie en faveur des petites et moyennes entreprises agroalimentaires, avec une couverture nationale. Une possible collaboration avec les microentreprises rurales du secteur post-récolte sera envisagée.
50. Un partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sera également établi concernant l'appui au développement des produits forestiers non ligneux.

E. Coûts, avantages et financement

51. Les sous composantes A.1. et A.2 contribuent partiellement au financement de l'adaptation aux changements climatiques par le FIDA. Le montant total alloué à l'action climatique est estimé à 28 389 735 EUR, soit 47% de l'investissement global du FIDA.

Coûts du projet

52. Coûts et financement. Le coût du projet s'élèvera à 112 millions d'euros: i) FIDA, 60,5 millions d'euros (51,40 millions d'euros de prêt et 0,89 million d'euros de don pour le PAFA-4R, et 8,22 millions d'euros de prêt pour le PAVAL); ii) bénéficiaires, secteur privé et partenaires, 7,8 millions d'euros; iii) Gouvernement, 7,0 millions d'euros d'exonération des taxes et 5,0 millions d'euros décaissables.
53. La BAfD financera en parallèle l'aménagement de la plaine de la Léraba à hauteur de 31,8 millions d'EUR (38 millions d'USD). Elle gèrera 8,2 millions d'EUR du prêt total du FIDA en vue de la mise en valeur des périmètres aménagés de la plaine, du développement des filières, ainsi que de l'appui à l'émergence des microentreprises rurales.
54. Il est prévu d'affecter un montant de 445 000 EUR aux activités de prédémarrage (annexe 11 du Document de conception du projet [DCP]) dans le cadre du mécanisme pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets.

Tableau 1:

Coût du projet par composante et source de financement

(en millions d'EUR)

Composantes/Sous-composantes	Prêt FIDA (PAFA-4R)		Prêt FIDA (PAVAL)		Initiative Green Grant		BAfD		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Amélioration de la productivité et de la production agricole														
A.1. Accès aux intrants, au matériel et aux services de conseil agricoles	7,80	71,6							2,76	25,3	0,34	3,1	10,90	9,7
A.2. Infrastructures rurales	23,83	72,1							0,18	0,6	9,05	27,4	33,07	29,5
Sous-total	31,63	71,9							2,94	6,7	9,39	21,4	43,97	39,2
B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles														
B.1. Renforcement des organisations de filière	2,16	40,8			0,89	16,8			0,57	10,7	1,68	31,7	5,30	4,7
B.2. Professionnalisation des microentreprises rurales	10,89	81,5							2,47	18,5	0,01	0,1	13,37	11,9
B.3. Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL)	-	-	8,22	19,3			31,84	74,8	1,78	4,2	0,71	1,7	42,55	38,0
Sous-total	13,05	21,3	8,22	13,4	0,89	1,5	31,84	52,0	4,82	7,9	2,40	3,9	61,22	54,6
C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs														
C.1. Coordination et gestion	4,64	97,0									0,14	3,0	4,78	4,3
C.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	2,07	100,0									-		2,07	1,8
Sous-total	6,71	97,9									0,14	2,1	6,85	6,1
TOTAL	51,39	45,9	8,22	7,3	0,89	0,8	31,84	28,4	7,76	6,9	11,94	10,7	112,04	100,0

∞

Tableau 2

Coût du projet par catégorie de dépenses et source de financement

(en millions d'EUR)

Catégorie de dépenses	Prêt FIDA (PAFA-4R)		Prêt FIDA (PAVAL)		Initiative Green Grant		BAfD		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses d'investissement														
A. Travaux	22,66	33,2	2,39	3,5			31,84	46,7	0,43	0,6	10,89	16,0	68,21	60,9
B. Equipements et matériel														
1. Véhicules	0,32	76,1	0,00	0,9							0,10	23,0	0,42	0,4
2. Equipements et matériel	0,53	36,9	0,45	31,6							0,45	31,4	1,43	1,3
Sous-total	0,84	45,8	0,46	24,7							0,54	29,5	1,84	1,6
C. Subventions et dons	0,67	78,5	0,03	3,7					0,15	17,8			0,86	0,8
D. Services de consultants	2,63	81,1	0,44	13,7							0,17	5,2	3,24	2,9
E. Biens, services et intrants														
1. Formations, ateliers et séminaires	4,51	68,7	1,02	15,6	0,89	13,5					0,15	2,2	6,57	5,9
2. Biens, intrants et autres services	16,50	59,5	3,88	14,0					7,18	25,9	0,19	0,7	27,75	24,8
Sous-total	21,01	61,2	4,90	14,3	0,89	2,6			7,18	20,9	0,34	1,0	34,31	30,6
Total des dépenses d'investissement	47,82	44,1	8,22	7,6	0,89	0,8	31,84	29,4	7,76	7,2	11,94	11,0	108,46	96,8
Dépenses courantes														
A. Salaires et indemnités	3,01	100,0											3,01	2,7
B. Dépenses de fonctionnement	0,56	100,0											0,56	0,5
Total des dépenses courantes	3,57	100,0											3,57	3,2
Total	51,39	45,9	8,22	7,3	0,89	0,8	31,84	28,4	7,76	6,9	11,94	10,7	112,04	

Tableau 3

Coût du projet par composante et par année de projet

(en millions d'EUR)

<i>Composantes/Sous-composantes</i>	2020		2021		2022		2023		2024		2025		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
A. Amélioration de la productivité et de la production agricole													
A.1. Accès aux intrants, au matériel et aux services de conseil agricoles	0,65	1,4	2,10	8,8	3,10	11,4	3,02	31,9	1,58	42,7	0,45	20,6	10,90
A.2. Infrastructures rurales	1,21	2,7	14,66	61,3	17,21	63,3							33,07
Sous-total	1,86	4,1	16,75	70,0	23,30	85,8	3,02	31,9	1,58	42,7	0,45	20,6	43,97
B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles													
B.1. Renforcement des organisations de filière	1,11	2,4	0,78	3,3	0,79	2,9	1,76	18,6	0,58	15,7	0,28	12,8	5,30
B.2. Professionnalisation des microentreprises rurales	3,34	7,3	3,32	13,9	3,32	12,2	3,35	35,3	0,02	0,5	0,02	0,9	13,37
B.3. PAVAL	37,83	83,0	2,42	10,1	1,72	6,3	0,58	6,1					42,55
Sous-total	42,28	92,8	6,52	27,2	5,83	21,5	5,69	60,0	0,60	16,2	0,30	13,8	61,22
C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs													
C.1. Coordination et gestion	0,86	1,9	0,42	1,8	0,63	2,3	0,55	5,8	1,28	34,6	1,04	47,7	4,78
C.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	0,57	1,3	0,24	1,0	0,41	1,5	0,22	2,3	0,24	6,5	0,39	17,9	2,07
Sous-total	1,43	3,1	0,66	2,8	1,04	3,8	0,77	8,1	1,52	41,1	1,43	65,6	6,85
Total	45,57		23,93		27,17		9,48		3,70		2,18		112,04

Décaissement

55. Pour assurer la gestion de la mobilisation des ressources, un compte désigné par bailleur, libellé en monnaie locale (FCFA), sera ouvert auprès de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Les fonds de ce compte seront transférés sur un compte d'opération ouvert à Bobo-Dioulasso. Pour faciliter la mise en œuvre des activités, un sous-compte sera ouvert à l'antenne de Gaoua. L'UCP percevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la Lettre à l'emprunteur. Un plan de décaissement sera élaboré et actualisé chaque mois sur la base d'une planification trimestrielle glissante.

Résumé des avantages et analyse économique

56. L'analyse financière montre que toutes les activités sont rentables (cf. résultats par modèle ci-dessous):

Tableau 4

Résultats financiers

	Taux de rentabilité interne (financier)	VAN (8%, en milliers de FCFA)	VAN (8%, EUR)	VAN (8%, EUR), par ménage	B/C
Production de riz de bas fond et maraîchage	10%	378	576	144	1,1
Production de sésame	44%	273	416	208	1,3
Production de niébé	93%	458	698	349	1,4
Périmètre maraîcher	61%	15,428	23,518	2,352	2,1
Bassins piscicoles	23%	528	803	80	1,1
Conservation d'oignons	60%	1,152	1,755	176	1,5
Prestation d'entreprises	14%	3,752	5,720	1,907	1,1
Production et transformation de miel	307%	2,138	3,259	3,259	2,5
Pisciculture en enclose de 100 mètres carrés	s.o.	2,936	4,476	448	1,7
Collecte et transformation de karité	71%	17,137	26,123	1,045	2,0
Transformation de <i>moringa</i>	344%	28,904	44,061	1,762	1,5

57. L'analyse économique montre également que le projet dans son ensemble est rentable, bien que tous ses avantages n'aient pas été pris en compte. Sur la base des hypothèses retenues, la valeur actuelle nette (VAN) s'élève à 50 milliards de FCFA, ce qui correspond à 76 millions d'EUR. Le taux de rentabilité économique s'établit à 23,9%. Environ 66% des bénéfices sont dérivés des activités de la composante A et 34% des activités de la composante B.
58. Une analyse de sensibilité montre que les résultats sont robustes face à une augmentation des coûts de 10% et de 25%, à une baisse des bénéfices de 10% et de 25% (par exemple, en cas de sécheresse ou autre phénomène climatique faisant baisser les rendements), à un retard de mise en œuvre des activités d'un ou de deux ans et à une baisse du taux d'adoption. Le projet serait plus altéré en cas de retard des bénéfices de 2 ans et de baisse du taux d'adoption de 25%.

Tableau 5
Résumé des analyses de sensibilité

Analyse de sensibilité			VAN (8%) (en milliers de FCFA)	Taux de rentabilité économique
	%	Lien avec la matrice des risques		
Scénario de base			50	23,9%
Coûts +	10%	Problèmes sécuritaires (et augmentation des dépenses de sécurité)	48	22,5%
Coûts +	25%		45	20,6%
Revenus -	10%	Sécheresse ou autres scénarios faisant baisser les rendements agricoles	43	22,3%
Revenus -	25%		33	19,7%
Bénéfices retardés d'1 an		Retard dans le démarrage du projet, problème sécuritaire	43	20,9%
Bénéfices retardés de 2 ans			35	17,3%
Taux d'adoption -	10%	Accompagnement insuffisant, techniques et matériaux inadaptés	40	22,1%
Taux d'adoption -	25%		25	17,5%

59. Par ailleurs, si l'on exclut les bénéfices du projet PAVAL à Léraba, car une partie des coûts de ce projet ne sont pas inclus dans l'analyse financière et économique, la VAN est de 22 milliards de FCFA (33 millions d'EUR). Le taux de rentabilité économique s'établit à 15,6%.

Stratégie de sortie et durabilité

60. La stratégie de sortie du projet reposera sur: i) les capacités des organisations professionnelles et de leurs faitières; ii) le dispositif des CREER; iii) la promotion de technologies et de systèmes de culture adaptés aux capacités financières, avec le recours éventuel aux services des institutions financières; iv) le renforcement des capacités des différents types de bénéficiaires. Enfin, elle reposera également sur la participation des services techniques et des structures nationales, publiques ou privées d'appui-conseil et de services de développement des entreprises.

III. Risques

A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation

61. Les risques et mesures d'atténuation sont décrites ci-dessous et à l'annexe 9 du DCP.

Tableau 6
Risques liés au projet et mesures d'atténuation correspondantes

Risques	Niveau de risque après atténuation	Mesures d'atténuation
Politique et gouvernance	Modéré	- Participation avec les autres partenaires techniques et financiers à la concertation sur les politiques
Macroéconomique	Faible	- Participation avec les autres partenaires techniques et financiers à la concertation sur les politiques - Contribution à la réalisation d'une croissance inclusive qui crée des emplois et réduit la pauvreté, ainsi qu'à l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance
Stratégies et politiques sectorielles	Faible	- Gestion des savoirs - Appui à la préparation des stratégies et politiques - Renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des ministères participants
Conception technique du projet	Faible	- Normalisation des sous-projets d'accès au marché sur la base des fiches techniques - Détermination rapide des sites et lancement des études techniques et des études d'impacts environnemental et social
Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre	Modéré	- Renforcement continu des capacités des équipes de gestion et de mise en œuvre - Suivi rapproché de la performance de l'UCP par le FIDA et le Gouvernement
Gestion fiduciaire	Modéré	- Dialogue continu avec le Ministère des finances - Formation continue

<i>Risques</i>	<i>Niveau de risque après atténuation</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Environnemental et social	Modéré	- Aménagements hydro-agricoles, semences améliorées et adaptées, application de mesures d'atténuation et de résilience - Promotion de technologies innovantes (solaire, économes en eau), promotion de l'assurance agricole
Sécuritaire	Modéré	- Mise en place de mesures de sécurité pour les missions sur le terrain et de dispositions particulières pour les prestataires de services

62. Risques liés au cofinancement de la BAfD en faveur du PAVAL. La superficie totale de la plaine de Léraba est de 1 410 hectares dont 410 sont déjà aménagés et opérationnels. Environ 200 hectares sont actuellement en cours d'aménagement avec un financement gouvernemental pour livraison au début de 2020. En conséquence, 610 hectares au total seront disponibles pour mener les activités de valorisation en 2020. En ce qui concerne les 800 hectares restants, 200 seront terminés d'ici à juin 2020 et 600 font l'objet d'un appel d'offres pour la sélection de l'entreprise de construction. Les travaux seront terminés d'ici à la fin de 2020.

B. Catégorie environnementale et sociale

63. Les risques environnementaux liés à la mise en valeur des terres et au développement des filières et des microentreprises rurales ont été déterminés et les risques sociaux/sécuritaires dans le pays seront mitigés.
64. En matière environnementale et sociale, le projet a été classé dans la catégorie B, en vertu de l'application de seuils et règles de la note d'évaluation sociale, environnementale et climatique.

C. Classement au regard des risques climatiques

65. Eu égard à la forte dépendance et à la vulnérabilité des petits producteurs face au régime climatique et aux altérations climatiques auxquelles les quatre régions du projet vont être exposées au cours des 20 prochaines années, il est proposé que la catégorie de risque climatique soit évaluée à "élevé". La note d'évaluation sociale, environnementale et climatique servira de base à une analyse plus détaillée.

D. Soutenabilité de la dette

66. Dans la dernière mise à jour du Rapport des services du Fonds monétaire international⁸ sur le Burkina Faso, l'analyse de viabilité de la dette confirme que le risque de surendettement extérieur reste modéré. La capacité d'endettement du pays a été revue à la hausse et est désormais considérée comme élevée. Le risque de surendettement public est également modéré.

IV. Mise en œuvre

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

67. Le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles sera le ministère de tutelle technique du PAFA-4R. Le projet sera rattaché au programme budgétaire "077 Economie agricole" et sa coordination incombera à l'Unité de coordination nationale du PAPFA par délégation du Responsable du programme budgétaire.
68. En vue d'une exécution financière efficace du projet, le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles lancera un certain nombre d'initiatives dès l'approbation des financements. Des données détaillées sur la gestion financière et le décaissement sont fournies (annexe 8 du DCP, chapitre III).

⁸ Rapport des services du Fonds monétaire international, n° 19/15, février 2019.
(<https://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2019/French/1BFAFA2019001.ashx>)

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

69. Gestion financière. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre à l'emprunteur et dans le manuel de procédures du projet PAPFA révisé en conséquence.
70. La gestion financière du PAFA-4R reposera sur un système de suivi financier comportant quatre piliers: i) le suivi des ressources financières; ii) le suivi budgétaire; iii) le suivi comptable; iv) le suivi financier et physique.
71. Globalement, le risque de gestion financière du projet est jugé élevé à la conception, mais il sera atténué par un ensemble de mesures permettant de satisfaire aux exigences minimales du FIDA en vertu de ses procédures et de fournir, de manière conforme, des informations précises et régulières sur l'état du financement.
72. Les comptes et la gestion du projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté dans le cadre du projet et acceptable pour le FIDA. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA entre 4 à 6 mois suivant la clôture de l'exercice budgétaire, au risque de suspension des décaissements.
73. Passation des marchés. Les travaux et fournitures ainsi que les services de consultants nécessaires au projet et financés sur ses ressources seront livrés conformément au code de passation des marchés en vigueur au Burkina Faso, pour autant que les dispositions dudit code soient compatibles avec celles du FIDA en la matière. Les méthodes de passation des marchés utilisées seront cohérentes avec le cadre national. Pour les montants soumis aux procédures des marchés publics, les méthodes seront celles de l'appel d'offres. Un plan de passation de marchés basé sur le Plan de travail et budget annuels sera élaboré chaque année.
74. Gouvernance. Le PAFA-4R appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

75. Suivi-évaluation. Les indicateurs sont présentés dans le cadre logique et le projet s'appuiera sur le système de suivi-évaluation (SSE) mis en place par le PAPFA, qui est conforme aux exigences du Gouvernement et du FIDA.
76. Le projet facilitera la participation du Gouvernement à l'initiative Advancing Knowledge for Agricultural Impact (AVANTI - Faire avancer la connaissance pour un impact agricole), afin d'améliorer la planification opérationnelle des interventions dans le secteur de l'agriculture et de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de la réalisation des ODD.
77. Apprentissage et gestion des savoirs. L'aspect gestion des savoirs et communication sera guidé par la stratégie conjointe de gestion des savoirs et de communication élaborée dans le cadre du projet Neer-Tamba et du PAPFA et sera revu et complété au démarrage du PAFA-4R.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

78. La synergie et la complémentarité avec le PAPFA seront génératrices d'enseignements en ce qui concerne l'approche stratégique combinant la gestion des eaux et des sols avec la promotion des filières à valeur ajoutée.
79. En matière de sécurisation foncière, les projets PAPFA et PAFA-4R prendront les mêmes dispositions que celles du projet Neer-Tamba. Le projet complémentaire de résilience et de compétitivité agricole (dit PReCA) que prépare la Banque mondiale en vue d'aider les communes à mettre en place des services fonciers communaux sera susceptible d'accompagner le projet pour ce qui est des processus de

clarification foncière. Les projets PAPFA et PAFA-4R suivront ces activités pilotes, ainsi que celles de la BAfD dans la plaine de la Léraba.

Approche de la stratégie de communication visant à améliorer la visibilité du FIDA parmi les parties prenantes et atténuation des risques liés à sa réputation

80. La communication entre acteurs axée sur le partage des meilleures pratiques et des connaissances recueillies sera assurée au moyen de l'organisation de groupes d'échange thématiques, de visites d'échange commentées, d'ateliers nationaux et régionaux, etc. De plus, tous les projets du portefeuille continueront à partager les leçons tirées de leurs réalisations respectives.

Appui à l'amélioration de la transparence et de la participation des bénéficiaires lors de la planification et du suivi de l'exécution des interventions du projet

81. Aux fins d'un engagement plus actif de la part des citoyens et de la société civile, l'appropriation des effets et impacts du projet par les bénéficiaires pourra être assurée dans une logique de transparence et de redevabilité. Le FIDA, dans le cadre de son initiative "Green Grant", propose qu'un million d'USD du prêt FIDA soit converti en dons visant à renforcer la participation des citoyens, et en particulier des organisations paysannes de base, au projet.

C. Plan de mise en œuvre

Plans de préparation à la mise en œuvre et de démarrage

82. Conçu pour développer des complémentarités avec le PAPFA en mettant à l'échelle les acquis les plus probants, le PAFA-4R devrait pouvoir démarrer ses activités rapidement. Un budget détaillé de 445 000 EUR relatif aux activités de prédémarrage a été élaboré bien avant l'approbation du projet (annexe 11 du DCP).

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

83. Les missions de supervision et de suivi seront assurées directement par le FIDA, avec la participation de représentants nationaux, à raison de deux missions de supervision par an. Des supervisions conjointes seront prévues avec la BAfD dans la mesure du possible afin d'assurer la cohérence de l'exécution des activités. L'examen à mi-parcours sera effectué conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Le plan d'achèvement assorti d'un atelier de clôture sera organisé avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du projet, en vue de l'élaboration du rapport d'achèvement.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

84. Un accord de financement entre le Burkina Faso et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur pour la mise en place du PAFA-4R. Un exemplaire de l'accord de financement négocié est joint à l'appendice I.
85. Le Burkina Faso est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
86. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

87. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de cinquante-et-un millions quatre cent mille euros (51 400 000 EUR) et un don de "l'Initiative Green Grant" d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix mille euros (890 000 EUR) pour le Projet PAFA-4R, qui seront régis par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions décrites dans le présent document.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de huit millions deux cent vingt mille euros (8 220 000 EUR) destiné au cofinancement du Projet PAVAL, qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions décrites dans le présent document.

Gilbert F. Houngbo
Président

Accord de financement négocié

Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun

(Négociations conclues le 3 septembre 2019)

Prêt N°: _____

Don N°: _____

Nom du Projet: Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) ("le Projet")

Le Burkina Faso ("l'Emprunteur/le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE l'Emprunteur/le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un Prêt et un Don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

CONSIDÉRANT que le Fonds a accepté de financer le Projet;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/au Bénéficiaire un Prêt et un Don (le "financement"), que l'Emprunteur/le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt est de cinquante-et-un millions quatre cent mille euros (51 400 000 EUR).

B. Le montant du Don est de huit cent quatre-vingt-dix mille euros (890 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et exempt d'intérêts, mais supporte une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du Prêt. Le Prêt comporte un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le Principal du Prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du Principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du Principal per annum à partir de l'année trente-et-un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du Principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné libellé en Francs de la Communauté Financière Ouest Africaine (CFA) sera ouvert par l'Emprunteur/le Bénéficiaire auprès de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'utilisation exclusive du Projet. L'Emprunteur/le Bénéficiaire doit informer le Fonds sur l'identité des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné.
7. Un compte d'opérations libellé en Franc CFA sera ouvert à Bobo-Dioulasso. Un sous compte sera ouvert à l'antenne du PAFA-4R de Gaoua.
8. L'Emprunteur/le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de sept millions d'euros (7 000 000 EUR) sous forme d'exonération de taxes et de cinq millions d'euros (5 000 000 EUR) sous forme de contribution décaissable.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) en tant que tutelle technique. Ce dernier assumera la responsabilité de l'exécution du Projet.
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement du Projet sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/le Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par le Code et les procédures en vigueur au Burkina Faso dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Prêt et le Don et supervisera le Projet, et l'Emprunteur/le Bénéficiaire mettra en œuvre et assurera sa propre administration et supervision du Prêt, du Don et du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent les conditions préalables au premier décaissement et s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) Les arrêtés portant création: i) du PAFA-4R le rattachant au Comité de Revue; et ii) du Comité d'Orientation du Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA) ont été respectivement pris et amendés afin de refléter les spécificités du PAFA-4R.
- b) La non objection du FIDA à l'égard de la version amendée du Manuel de procédure de gestion administrative, financière et comptable du PAPFA afin de refléter les spécificités du PAFA-4R a été obtenue.
- c) Le personnel clé du Projet (le Coordonnateur, le Responsable administratif et financier et le Responsable Suivi-Évaluation et Gestion des savoirs) a été recruté conformément à la section II.10 de l'Annexe 1 du présent Accord.
- d) Le logiciel comptable du PAPFA est configuré afin de tenir compte des spécificités du PAFA-4R.
- e) Le compte désigné et les comptes d'opérations sont ouverts et les spécimens de signatures ont été envoyés au FIDA.

2. Les éléments ci-dessous et ceux décrits à l'Annexe 3 sont désignés comme motifs supplémentaires de suspension du présent Accord.

- a) Le Manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable, ou l'une de ses dispositions a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet.
- b) Tout personnel clé du Projet tel que décrit dans le Manuel des procédures de gestion administrative, financière et comptable a été recruté, transféré ou retiré de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.

3. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/du Bénéficiaire.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire:

Le Ministre
Ministère de l'Économie, des Finances
et du Développement
03 BP 7008 Ouagadougou 03
Burkina Faso

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de
développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

BURKINA FASO

Lassané KABORE
Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Population cible. Le Projet visera l'ensemble des acteurs engagés dans les filières visées que sont le riz, le maraichage, le sésame, le niébé, la pisciculture et les produits forestiers non-ligneux (PFNL): i) des petits exploitants agricoles travaillant dans les filières ciblées; ii) des agro-entrepreneurs et métiers connexes intervenant tout au long des filières et leurs organisations, dont notamment les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs et réparateurs des fournisseurs agricoles, les transporteurs et leurs organisations. Le Projet ciblera environ 70 000 bénéficiaires directs appartenant à environ 40 000 ménages. Le PAFA-4R ciblera en particulier les femmes et les jeunes (18-35 ans).

2. Zone d'intervention du Projet. Le Projet couvrira la zone d'intervention du PAPFA, à savoir les régions des Cascades, de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins et interviendra également dans la région du Sud-Ouest.

3. Finalité. La finalité du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits des filières soutenues par le Projet.

4. Objectifs. L'objectif du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et de stimuler la croissance économique dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun.

5. Composantes. Le Projet comprendra trois composantes:

5.1. Composante A. Amélioration de la productivité et la production agricole. La composante A est divisée en deux sous composantes.

5.1.1. Sous-composante A.1. Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole. Cette sous-composante visera l'amélioration significative des rendements des cultures et élevage (apiculture et pisciculture) ciblés par la promotion de l'accès: i) aux intrants (semences certifiées, plants, engrais, géniteurs ou alevins, aliments) selon des itinéraires techniques raisonnés; ii) aux équipements; iii) au conseil technique de qualité; et iv) aux innovations dont les intrants biologiques et leur diffusion en milieu paysan. Des mesures d'accompagnement seront mises en place notamment en matière d'intégration du genre, d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation nutritionnelle et environnementale (changements climatiques).

5.1.2. Sous-composante A.2. Infrastructures rurales. Cette sous-composante visera la valorisation de la ressource en terre et en eau dans une démarche d'intégration et de diversification des activités. Les interventions se concentreront au niveau des bas-fonds à vocation rizicole, des périmètres maraîchers pouvant être équipés de forage, des petits barrages existants mais faiblement valorisés et des sources artésiennes.

5.2. Composante B. Appui à l'amélioration de la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles, à travers l'engagement des citoyens. Cette composante aura pour objectif d'appuyer la structuration des chaînes de valeur et l'augmentation de la valeur ajoutée pour les produits agricoles ciblés (riz, maraichage, niébé, sésame) et les PNFL (miel, karité, moringa, etc...) en soutenant en particulier des microentreprises rurales (MER), y compris celles qui fournissent des services en amont et en aval de la chaîne de production. Cette composante est divisée en deux sous-composantes.

5.2.1. Sous-composante B.1. Renforcement des organisations de filières. Cette sous-composante transversale construira les interactions entre les acteurs des filières, de la production à la consommation. La sous-composante comprendra les volets suivants: i) la promotion de la contractualisation entre les organisations paysannes faitières dans

les filières ciblées; ii) la promotion de la contractualisation entre les organisations paysannes de base impliquées dans les sous-projet d'accès aux marchés et les commerçants; iii) la préparation et la mise en œuvre d'une approche qualité; iv) la contractualisation selon les modèles de partenariats public-privé, en particulier pour les PFNL; v) l'appui aux investissements structurants le long des filières ciblées afin de résoudre les contraintes clés; vi) l'identification des produits financiers appropriés et adaptés, et la digitalisation des chaînes de valeur sélectionnées.

5.2.2 Sous-composante B.2. Professionnalisation des MER. Cette sous-composante visera la prestation de services et la valorisation des produits agricoles par des MER dans les filières ciblées. L'objectif sera d'appuyer des MER individuelles et collectives, dont plus de 50% à destination des femmes et des jeunes. Cette sous-composante visera donc:

i) la professionnalisation des MER; ii) le développement de l'offre de services par les Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREER); iii) le financement des MER. Les MER continueront à bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) et de la Direction Générale de la Promotion de l'Économie rurale (DGPER) qui elles aussi, bénéficieront sous forme de convention, de l'accompagnement du Projet.

5.3. Composante C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs. Cette composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et gestions des savoirs.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. Organisation et gestion du Projet. Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) sera le ministère de tutelle technique du PAFA-4R et assumera la responsabilité de l'exécution du Projet.

7. Comité de Revue (CR).

a) Composition. Il sera créé au sein du programme budgétaire "077" - "Économie agricole" du MAAH - un CR qui sera l'organe d'orientation et de pilotage du Projet. La présidence du CR sera assurée par le Secrétaire général du MAAH et le secrétariat par le Responsable du Programme budgétaire. Le Comité sera composé d'un représentant du Cabinet du Ministre, de Directeurs Généraux ou de leurs représentants (des Études et des Statistiques sectorielles, de l'Économie et de la Planification, du budget, de la Coopération, des Aménagements hydrauliques et du Développement de l'Irrigation, du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural, des Productions végétales); le Directeur du Contrôle des Marchés publics et des Engagements financiers, le Directeur de l'administration et des finances du MAAH, le Secrétaire Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire; le Secrétaire Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles, les coordonnateurs de projets du programme budgétaire et le Président de la Chambre Nationale d'Agriculture (ou de leurs représentants) ainsi que des membres observateurs représentants des partenaires techniques et financiers concernés, le Directeur de la Coordination des Projets et Programmes et le Directeur des Marchés Publics du MAAH.

b) Responsabilités. Le CR se réunira deux fois par an en sessions ordinaires et aura notamment les fonctions suivantes: i) examiner et adopter les différents rapports d'évaluation du Projet; ii) examiner et adopter les programmes d'activités annuels, les budgets et les plans de passation des marchés; ou encore iii) de faire des recommandations à l'attention du chargé/chef de projet et des différents partenaires intervenant dans la vie du Projet.

8. Comité d'Orientation (CO).

a) Composition. Il est créé au sein du MAAH, un CO qui sera chargé d'examiner les documents et rapports de travail avant leur soumission pour adoption au CR. La présidence du CO sera assurée par le Directeur Général de la Promotion de l'Économie Rurale ou son représentant. Le Comité sera composé de Directeurs Régionaux de la zone d'intervention du projet ou leurs représentants (de l'Économie, de la Planification, de l'Agriculture, et des Aménagements Hydro-agricoles); les Présidents des Conseils Régionaux de la zone d'intervention, du Directeur du Suivi et de la Coordination des Projets et des Programmes de la Direction Générale des Études et des Statistiques sectorielles du MAAH (ou de leurs représentants), un représentant de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso; de la Chambre National d'Agriculture; de chaque filière promues par le Projet, de la Confédération paysanne du Faso; des Présidents de l'Association des Municipalités du Burkina Faso, ainsi que des représentants de Organisations Professionnelles de transformation par filières ciblées dans la zone d'intervention du projet. Des membres observateurs feront également partie du CO avec des représentants des Institutions de Microfinance, des ONG et Associations intervenant dans chaque filière promue par le projet; du Secrétariat Permanent des ONG; du Groupement d'Intérêt Économique des CREER ainsi que des projets et programmes intervenant dans chaque filière ciblées par le Projet.

b) Responsabilités. Le CO se réunira une fois par an en session ordinaire et autant de fois que nécessaire en sessions extraordinaires. Il sera en charge d'examiner: i) le plan global du Projet; ii) les différents rapports d'activités et d'évaluation du Projet; iii) les programmes d'activités annuels; et iv) tout dossier soumis à son appréciation relative à l'exécution du Projet.

9. Unité de coordination du Projet (UCP). La coordination sera confiée à l'UCP nationale du PAPFA ainsi qu'aux deux Unités de coordination régionales (UCR) du PAPFA, basées à Bobo-Dioulasso et Dédougou et à une troisième UCR, qui sera mise en place à Gaoua.

a) Composition. L'UCP sera composée de: i) un Coordonnateur, ii) un Responsable administratif et financier; iii) un Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs; iv) un Responsable en passation des marchés; v) un spécialiste en pisciculture; et vi) un spécialiste en produits forestiers. L'équipe sera assistée par un comptable PAPFA, un assistant comptable et le personnel d'appui nécessaire (chauffeur, logistique, secrétaire et gardiens).

Les UCR seront composés de: i) un coordinateur régional; ii) un chargé des infrastructures rurales; iii) un agronome; iv) un spécialiste en développement des entreprises; et v) un chargé de suivi-évaluation et gestion des savoirs et de personnel d'appui.

b) Responsabilités. L'UCP aura en charge la coordination générale, la contractualisation avec les prestataires et le suivi des contrats, la gestion des ressources et du patrimoine, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs, la conduite d'études, les relations avec l'État, les partenaires techniques et financiers du Fonds et les institutions partenaires. Elle disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation. L'UCP sera responsable de la mise en œuvre administrative et financière du Projet ainsi que de sa stratégie d'intervention.

10. Système de Suivi-Évaluation (SSE). Le PAFA-4R s'appuiera sur le SSE mis en place pour le PAPFA. Il sera utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution du Projet. Le SSE permettra de vérifier l'état d'avancement du Projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, l'impact des interventions sur les groupes cibles et de renseigner une liste d'indicateurs

conformément au Système de mesures des résultats opérationnels développé par le FIDA. Le SSE du PAFA-4R comprend un suivi interne permanent des activités réalisées avec la contribution des partenaires et un suivi-évaluation externe ponctuel et périodique réalisé sur la base d'enquêtes et d'études. Un Cadre logique et un Cadre de mesure des résultats ont été élaborés pour le PAFA-4R.

11. Recrutement et gestion du personnel. L'ensemble du personnel sera recruté sur concours donnant lieu à des appels publics à candidature (approuvés ex-ante par le FIDA pour le personnel technique). Pour le personnel clé les résultats du processus de sélection devront être validés par le Fonds. Pour le personnel déjà sous contrat avec une autre structure, des modalités de mise à disposition (fonctionnaires) ou de prêt remboursable (ONG, Bureau d'étude, etc.) pourront être envisagées. Dans tous les cas, ces personnes seront placées sous l'autorité exclusive du Projet. Les contrats de travail seront des contrats de salarié et non des contrats de prestation de services. Initialement prévus pour une durée d'un an, hors période d'essai, ils deviendront de droit, en cas de renouvellement successifs, des contrats à durée indéterminée. Les indemnités et frais de licenciement potentiels devront faire chaque année l'objet d'une inscription budgétaire. Les bulletins mensuels de salaire préciseront les contributions respectives de l'employeur et du salarié au système de protection sociale ainsi que les retenues effectuées à la source pour paiements d'impôts dus par le salarié et l'employeur. Une évaluation objective du personnel sera réalisée annuellement. Elle servira de base aux décisions de renouvellement ou de dénonciation des contrats.

12. Examen à mi-Parcours. Le MAAH et le Fonds procèderont conjointement à un examen de l'exécution du Projet au plus tard à la moitié de la période d'exécution du Projet sur la base de termes de mandat établis par le MAAH et approuvés par le Fonds. Cet examen permettra d'apprécier notamment, la réalisation des objectifs du Projet et les difficultés rencontrées et, de recommander les réorientations qui s'avèreraient nécessaires pour atteindre ces objectifs et résoudre les difficultés.

13. Manuel des procédures de gestion administratives, financières et comptables. Mise à jour du Manuel: Le MAAH mettra à jour le Manuel des procédures administratives, financières et comptables du PAPFA. Ce Manuel inclura entre autres: i) la coordination institutionnelle courante du Projet; ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de rapport; iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Projet ou de toute assistance technique; iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Projet; et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Projet.

Approbation et adoption: Le MAAH adressera un projet de Manuel amendé au FIDA pour commentaire et approbation. Le Manuel adopté suite à l'approbation du FIDA ne pourrait pas faire l'objet de modification ou d'abrogation sans l'accord écrit préalable du Fonds.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Prêt et du Don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du Prêt et du Don, le montant du Prêt et du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories de dépenses	Montant alloué au titre du Prêt (en Euro)	Montant alloué au titre du Don (en Euro)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	20 400 000	-	100% HT hors contribution des bénéficiaires et gouvernement
II. Équipements et matériels	800 000	-	100% HT hors contribution du gouvernement
III. Subventions et dons	700 000	-	100% hors contribution des bénéficiaires
IV. Biens, services et intrants	21 300 000	810 000	100% hors contribution des bénéficiaires et gouvernement
V. Salaires et indemnités	3 200 000	-	100%
Non Alloué	5 000 000	80 000	
TOTAL	51 400 000	890 000	

2. Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie II – Équipements et matériels, incluent également les dépenses liées aux véhicules.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie IV – Biens, services et intrants, incluent également les dépenses liées aux Services de Consultants et aux formations, ateliers et séminaires.
- iii) Les dépenses relatives à la catégorie V – Salaires et indemnités, incluent également les dépenses liées aux Coûts de fonctionnement.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur/du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Prêt et du Don du Fonds si l'Emprunteur/le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Recrutement du personnel. La sélection du personnel du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire, excluant toute discrimination et acceptable par le Fonds. Un cabinet indépendant expérimenté sera recruté par le MAAH pour l'assister dans la sélection du personnel du Projet (dont les techniciens). Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/du Bénéficiaire. Le recrutement du personnel, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/du Bénéficiaire.
2. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/du Bénéficiaire. Cependant, l'Emprunteur/le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes et de jeunes dans le cadre du Projet.
3. Planification, suivi et évaluation. L'Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que:
 - i) un système de planification, suivi et évaluation soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. Conformité aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP). L'Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA.
5. Mesures anticorruption. L'Emprunteur/le Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
6. Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements. L'Emprunteur doit s'assurer que:
 - a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés aux Unités de gestion du projet pour sa mise en œuvre;
 - b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
 - c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Prêt N°: _____

Nom du Projet: Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL) ("le Projet")

Le Burkina Faso ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un Prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

CONSIDÉRANT que le Fonds a accepté de financer le Projet;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un Prêt (le "financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Prêt est de huit millions deux cent vingt mille Euros (8 220 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et exempt d'intérêts, mais supporte une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du Prêt. Le Prêt comporte un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le Principal du Prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du Principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du Principal per annum à partir de l'année trente-et-un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).

3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro.

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

5. Le remboursement du Principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.

6. Un compte désigné libellé en francs de la Communauté Financière Ouest Africaine (CFA) sera ouvert par l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'utilisation exclusive du Projet. L'Emprunteur doit informer le Fonds sur l'identité des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné.

7. L'Emprunteur recevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la Lettre de Nomination signée avec la Banque africaine de développement (BAD).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) en tant que tutelle technique. Ce dernier assumera la responsabilité de l'exécution du Projet.

2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions générales.

4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par le Code et les procédures en vigueur au Burkina Faso dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets de la BAD dont le présent financement intervient à titre de cofinancement du FIDA au PAVAL. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs et l'échéancier.

Section D

1. La BAD administrera le Prêt et supervisera le Projet conjointement avec le Fonds, et l'Emprunteur mettra en œuvre et assurera sa propre administration et supervision du Prêt du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous et ceux décrits à l'Annexe 3 sont désignés comme motifs supplémentaires de suspension du présent Accord.

- a) Le Manuel de procédures administratives, financières et comptables, ou l'une de ses dispositions, a été suspendue, résiliée en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable de la BAD, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet.
- b) Tout personnel clé du Projet (le Coordonnateur, le Responsable administratif et financier et le Chargé de suivi-évaluation) tel que décrit dans le Manuel des Procédures administratives a été recruté, transféré ou retiré de ses fonctions sans l'accord préalable de la BAD.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles générales préalables aux retraits:

- a) L'entrée en vigueur de l'Accord entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement pour le PAVAL.
- b) La signature de la Lettre de Nomination avec la BAD.
- c) La non objection de la BAD à l'égard du Manuel de procédure de gestion administrative, financière et comptable du Projet.
- d) Le personnel clé du Projet a été recruté conformément à l'Annexe 3 du présent Accord.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur

Le Ministre
Ministère de l'Économie, des Finances
et du Développement
03 BP 7008 Ouagadougou 03
Burkina Faso

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à:

M. Mouldi Tarhouni
Chef de Division agriculture eau et assainissement
et social pour l'Afrique de l'Ouest
Banque africaine de développement
Abidjan, Côte d'Ivoire

Le présent Accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

BURKINA FASO

Lassané KABORE
Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Zone et modalités d'intervention. Les interventions du Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) seront concentrées dans des zones vulnérables à la pauvreté ayant le potentiel nécessaire pour devenir des micro-pôles économiques sur la base des filières ciblées par le Projet. La plaine de la Léraba constituera un micro-pôle de développement appuyé par le PAFA-4R pour les aspects de mise en valeur et de développement des filières. La zone d'intervention est décrite en détail dans le document de projet du PAVAL.

Dans ce micro-pôle de développement, l'appui du PAFA-4R concerne le financement des activités d'appui à la production et de valorisation (commercialisation, transformation), selon ses modalités techniques d'intervention, dans le cadre d'un cofinancement parallèle avec la BAD.

2. Groupe cible. Il est estimé que les activités financées par le FIDA dans le cadre du PAVAL bénéficieront à 11 425 bénéficiaires directs appartenant à environ 6 000 ménages à travers le développement des filières et la création ou la consolidation de microentreprises rurales.

3. Finalité. La finalité du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits des filières soutenues par le Projet.

4. Activités financées. Il s'agit d'un appui au PAVAL pour: i) le développement des infrastructures de stockage, de commercialisation et de transformation, la construction d'un comptoir de vente équipé et doté de bureaux pour l'union des producteurs de la vallée; ii) l'appui-conseil aux producteurs et à la structuration des organisation paysannes; iii) l'appui à l'accès aux intrants (semences certifiées, engrais de qualité, produits phytosanitaires homologués) et à l'équipements agricoles; iv) la gestion de l'eau et des sols; et v) le développement de l'agrobusiness (installation de jeunes entrepreneurs; facilitation d'échanges et de contractualisation entre les opérateurs; appui aux métiers para-agricoles; appui à la mise en marché des produits). Ces activités seront mises en œuvre par l'unité de gestion du PAVAL suivant les procédures de la BAD et les modalités qui seront arrêtées dans la Lettre de Nomination entre le FIDA et la BAD.

II. Dispositions relatives à l'exécution

5. Organisation et gestion du Projet. Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) sera le ministère de tutelle technique du PAVAL.

6. Unité de gestion du Projet (UGP). La coordination sera confiée à l'Unité de gestion du Projet PAVAL existante présentement en charge de la restructuration et de la mise en valeur de la plaine aménagée de Niofila-Douna (PRMV/ND).

7. Composition de l'UGP. Le projet sera exécuté sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) et rattaché au programme budgétaire "075", intitulé "Aménagements hydro-agricoles et irrigation". À ce titre, le Responsable du programme budgétaire est de fait le Coordonnateur du Projet. Il sera appuyé par l'unité existante du programme de restructuration et de mise en valeur de la plaine aménagée de Niofila-Douna (PRMV/ND) qui fait partie de la plaine de la Léraba. Cette Unité sera renforcée par du personnel complémentaire dans le cadre de

la mise en œuvre du Projet. Il s'agit des experts suivants: expert genre, expert environnementaliste, expert passation des marchés, responsable administratif et financier et expert en appui institutionnel. La cellule d'exécution du projet, basée à Douna avec une antenne de liaison à Ouagadougou, aura pour tâches principales: i) la coordination, le contrôle rapproché, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des activités du projet; ii) l'élaboration des programmes d'activités et des budgets du Projet; iii) la préparation et le suivi des conventions de partenariat avec les opérateurs et les partenaires du projet ainsi que la préparation des dossiers d'appel d'offres, selon le plan de passation des marchés; iv) la gestion financière et comptable, incluant l'introduction des demandes de décaissements; v) la mise en œuvre d'un plan de communication autour des activités du Projet; et vi) l'élaboration des états financiers et des rapports d'exécution du Projet.

Des contrats de performances seront signés avec toute l'équipe du Projet. Ces contrats devront permettre d'évaluer annuellement la performance de chacun selon les critères retenus et tenant compte des résultats attendus. Les critères porteront sur la diligence et la qualité des actions menées, traduits notamment par le respect de la mise en œuvre du plan de passation des marchés, l'évolution attendue du taux de décaissement, l'atteinte des effets et impacts escomptés.

8. Le Projet passera plusieurs conventions et protocoles avec des structures existantes pour conduire et encadrer les activités du Projet. Les partenaires stratégiques sont les suivants:

- Direction générale des productions végétales (DGPV): mise en œuvre des activités de sensibilisation sur l'utilisation des pesticides et de la fumure organique, la vulgarisation des méthodes de lutte intégrée contre les fléaux, la formation de brigades phytosanitaires et le suivi de la qualité des intrants et distributeurs d'engrais;
- Direction de la nutrition (DN): mise en œuvre de plans d'actions essentielles en nutrition et d'actions essentielles d'hygiène, la création et la dynamisation des groupes d'apprentissage et de suivi des pratiques alimentaires du nourrisson et du jeune enfant;
- Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF): appui au financement des initiatives individuelles et collectives des microentreprises rurales.

Dispositif de suivi-évaluation

9. Le suivi-évaluation interne sera assuré par le chargé de suivi-évaluation du Projet et portera sur le suivi physique et financier, par composante et par catégorie de dépenses, et sur l'évaluation de l'impact du Projet sur les bénéficiaires et sur l'environnement selon des indicateurs pertinents et établis de manière concertée. L'établissement de la situation de référence a été déjà effectué au cours de la préparation du Projet. Il restera à mettre en place un système de suivi-évaluation intégrant des indicateurs objectivement vérifiables et la constitution d'une base de données. Ce système devra être fonctionnel au plus tard six mois après le démarrage du Projet.

10. Des missions de suivi-évaluation externes seront régulièrement organisées par le gouvernement, en appoint des deux missions de supervision annuelle organisées conjointement par la BAD et le FIDA. Un atelier de lancement sera organisé au démarrage du Projet, dès lors que l'ensemble du personnel sera en place et que les conditions préalables au premier décaissement seront satisfaites. Il est prévu un examen à mi-parcours pour s'assurer de la bonne marche générale du Projet et proposer des ajustements éventuels. Il est aussi programmé, vers la fin du Projet, une évaluation finale pour tirer les enseignements et capitaliser les acquis du Projet.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Prêt. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du Prêt ainsi que le montant du Prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Total	Montant alloué au titre du Prêt (en Euro)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	2 150 000	100% HT hors contribution de la BAD et des bénéficiaires
II. Equipements et matériels	410 000	100% HT
III. Subventions et dons	30 000	100% hors contribution des bénéficiaires
IV. Biens, services et intrants	4 410 000	100% HT hors contribution des bénéficiaires
V. Consultations	400 000	100% HT
Non Alloué	820 000	
TOTAL	8 220 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie II – Équipements et matériels, incluent également les dépenses liées aux véhicules.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie IV – Biens, services et intrants, incluent également les dépenses liées aux formations, ateliers et séminaires.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Logiciel comptable. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Sélection du personnel du Projet. Le recrutement du personnel contractuel sera effectué conformément aux dispositions du décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso.
3. Planification, suivi et évaluation. L'Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que:
 - i) un système de planification, de suivi et d'évaluation soit mis en place dans les six (6) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. Conformité aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique de la BAD. L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément aux mesures de sauvegarde environnementale, sociale et climatique de la BAD.
5. Mesures anticorruption. L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
6. Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements. L'Emprunteur doit s'assurer que:
 - a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés aux unités de gestion du projet pour sa mise en œuvre;
 - b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
 - c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ⁹				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif général Contribuer à la réduction de la pauvreté et stimuler la croissance économique dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest	Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique ^{1,3}	0	37 800	63 000	Evaluation d'impact	Années 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
	Pourcentage de ménages ayant une période de soudure de 2 mois au maximum	À définir ²	À définir	<70%	Evaluation d'impact	Années 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
	Nombre de personnes dont la résilience s'est renforcée ¹⁰	0	37 800	63 000	Evaluation d'impact	Années 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
Objectif de développement du projet. Améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières	Nombre de personnes bénéficiant des services promus par le projet ³	0	56 000	70 000	SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires	Cadre macro-économique stable. Situation sécuritaire acceptable
	Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus d'au moins 30%	0	65%	80%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
Effet 1: La productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées est améliorée	Pourcentage de ménages déclarant une amélioration de l'accès à la terre ou à l'eau à des fins de production (1.2.1)	0	85%	90%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	Bonne capacité institutionnelle de gestion de l'UNC and des URC. Intérêts des paysans aux pratiques agro-écologiques
	Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de la production (1.2.4)	0	85%	90%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	Augmentation du rendement				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	Riz de bas-fond	1,5 t/ha	4 t/ha	4 t/ha				
	Oignon	13 t/ha	21 t/ha	25 t/ha				
	Sésame	370kg/ha	800kg/ha	800kg/ha				
	Niébé	300kg/ha	810kg/ha	900kg/ha				
	Nombre d'hectares de terres faisant l'objet d'une gestion résiliente face au climat (3.1.4)	0	4 080	5 100	SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires	
Pourcentage de femmes qui	0	20%	50%	Enquête	Annuelle	UCP, Prestataires		

⁹ Ventilés par sexe et par âge (hommes, femmes et jeunes de 18-35 ans), et par filière autant que possible.

¹⁰ La méthodologie de mesure de l'indicateur portant sur la résilience des bénéficiaires s'inspirera du cadre et tableau de bord de la mesure de la résilience axée sur les projets élaborés par le FIDA.

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ⁹				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
	déclarent une amélioration de leur régime alimentaire (1.2.8)					spécifique		
Produit 1.1: Des techniques et connaissances améliorant durablement la productivité agricole et la situation nutritionnelle sont maîtrisées par les acteurs	Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux paquets technologiques (1.1.3) ³	0	26 560	33 200	SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires	Bonne capacité de mise en œuvre des sous-projets d'accès au marché
	Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou aux techniques de production (1.1.4) ³	0	26 560	33 200	SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires	
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues (2.1.3.)	0	720	900	SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires	
	Nombre de personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition* (1.1.8) ³	0	3300	6 600	SSE	Trimestrielle	UCP	
Produit 1.2: Des infrastructures durables améliorent la productivité au niveau des filières agricoles ciblées	Nombre d'installations de commercialisation et de transformation construites ou remises en état (2.1.6)		250	350	SSE	Semestrielle	UCP, Prestataires	Bonne capacité de préparation des DAO. Bonne capacité technique
	Nombre d'ha d'infrastructures hydrauliques construites/ remises en état (1.1.2)	0	1920	2 400	SSE	Semestrielle	UCP, Prestataires	
Effet 2: La valorisation et la commercialisation des produits agricoles dans les filières ciblées sont améliorées	Nombre d'emplois créés au niveau des microentreprises rurales (2.2.1) ³	0	2 700	3 600	SSE, CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	Les marchés pour les filières appuyées restent porteurs Intérêt des jeunes à s'insérer dans les filières appuyées
	Pourcentage d'augmentation du volume de produits agricoles transformés et commercialisés	0	60%	75%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, prestataires	
	Pourcentage d'organisations de producteurs soutenues ayant conclu des accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés (2.2.3)	0	40%	60%	SSE, prestataires	Semestrielle	UCP, prestataires	
Produit 2.1: La concertation et la collaboration entre les acteurs des filières sont améliorées	Nombre de sous-projets de développement de filières financés	0	12	16	SSE, prestataires	Trimestrielle	UCP, Maison de l'Entrepreneur du Burkina Faso	Volonté des privés à développer des PPP
	Pourcentage de contrats stipulant les normes ou standards de qualité	A définir	50%	80%	SSE, prestataires	Semestrielle	UCP, prestataires	
Produit 2.2: Les microentreprises rurales	Nombre de plans d'affaires des microentreprises rurales	0	1 700	2 100	SSE, CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	Capacité des CREER à se

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ⁹				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
ont accès à des services de développement des entreprises adaptés à leurs besoins	financées ²							pérenniser
	Nombre de microentreprises rurales produisant des aliments contribuant à la lutte contre la malnutrition	0	160	210	SSE, CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	
	Nombre de microentreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (2.1.1)	0	1 500	1 900	SSE, CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	